

Conseil d'administration
Séance du 28 février 2017

Délibération n°6

Portant **désignation des représentants de l'université de Cergy-Pontoise
au conseil d'administration de la Fondation des Sciences du Patrimoine**

*Vu le code de l'éducation, et notamment son article L719-13,
Vu la loi n°1987-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat,
Vu le décret n°91-1005 du 30 septembre 1991 pris pour l'application de la loi n°90-559 du
4 juillet 1990 créant les fondations d'entreprise et modifiant les dispositions de la loi n°87-571 du 23
juillet 1987 sur le développement du mécénat relatives aux fondations d'entreprise,
Vu la délibération du conseil d'administration de l'université de Cergy-Pontoise en date du
16 novembre 2010 portant approbation de la création d'une fondation partenariale,
Vu les statuts de la Fondation des Sciences du Patrimoine, notamment son article 8,*

Considérant que le mandat des représentants de l'université de Cergy-Pontoise au conseil
d'administration de la Fondation des Sciences du patrimoine est arrivé à échéance,

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts de la Fondation des
Sciences du Patrimoine, le conseil d'administration de la Fondation des Sciences du Patrimoine est
composé de 27 membres, répartis en deux collèges : le collège des membres fondateurs (17) et le
collège des personnalités qualifiées (10),

Considérant qu'au sein du collège des membres fondateurs, l'université de Cergy-Pontoise dispose
de sept représentants, comportant au moins un représentant des personnels, désignés par le conseil
d'administration de l'université pour une durée de trois ans renouvelable,

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration :

Vote

Nombre de membres en exercice : 31	Pour : 23
Nombre de membres présents : 18	Contre : 0
Nombre de membres représentés : 7	Abstention : 2
Membres absents et non représentés : 6	Non participation : 0

Article unique : désigne, pour représenter l'université de Cergy-Pontoise au sein du collège des
fondateurs du conseil d'administration de la Fondation des Sciences du Patrimoine, les membres
suivants :

- François GERMINET, président de l'université de Cergy-Pontoise, professeur des universités en mathématiques,
- Stéphane SERFATY, vice-président en charge des projets et partenariats stratégiques de l'université de Cergy-Pontoise, professeur des universités en génie électrique, électronique, photonique et systèmes physiques,
- Olivier BERTRAND, vice-président en charge de la recherche, professeur des universités en linguistique historique et lexicographie médiévale,
- Nadège LUBIN-GERMAIN, professeur des universités en chimie,
- Ronan HÉBERT, maître de conférences HDR en géosciences,
- Michel JORDAN, ingénieur de recherches en sciences de l'information,
- Emilie BÉRARD, doctorante.

Le président de l'université,



François GERMINET

Transmis au rectorat le : 27 avril 2017
Notifié le : 28 avril 2017